

**Nombre****de Membres en exercice : 58****de présents : 22****de votants : 22**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

**N° 8 - 7.1.4 ASSAINISSEMENT– AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 19 avril 2023.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat de fonctionnement de	67 004.94 €
- Un résultat antérieur reporté de	101 950.89 €

**Soit un excédent de fonctionnement de** **168 955.83 €**

- Un résultat d'investissement de	456 108.19 €
- Un résultat antérieur reporté de	0.00€
<b>Soit un excédent de financement de</b>	<b>456 108.19 €</b>

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent 168 955.83 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 0.00 €  
**Résultat reporté en fonctionnement (002)** **168 955.83 €**

**Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent 456 108.19 €**

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, accepte l'affectation des résultats assainissement 2022.

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**Pour copie conforme,**

**Le Président  
François BRELLE**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 19/04/2023 et transmis au contrôle de légalité le 26/04/2023

**Nombre****de Membres en exercice : 58****de présents : 22****de votants : 22**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 19 avril 2023

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat d'exercice fonctionnement de	119 665.68 €
- Un résultat antérieur de	764 594.96 €
Soit un excédent de fonctionnement de	884 260.64 €
- Un résultat d'exercice d'investissement de	-363 988.74€
- Un résultat antérieur de	291 063.54 €
Soit un déficit de financement de	- 72 925.20 €

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent	884 260.64 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>884 260.64 €</b>

**Résultat d'investissement reporté (001 : Déficit)** **-72 925.20 €**

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, accepte l'affectation des résultats Eau 2022

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**Pour copie conforme,**

**Le Président  
François BRELLE**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 19/04/2023 et transmis au contrôle de légalité le 26/04/2023

**Nombre****de Membres en exercice : 58****de présents : 22****de votants : 22**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 19 avril 2023

**Considérant**

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant**

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant**

que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat de fonctionnement de	-4 219.59 €
- Un résultat antérieur reporté de	13 752.65€
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>7 698.64 €</b>

- Un résultat d'investissement de	2 684.67 €
- Un résultat antérieur reporté de	5 013.97 €
<b>Soit un excédent de financement de</b>	<b>7 698.64 €</b>

**DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent 7 698.64 €

Affectation complémentaire en réserve (1068)  
**Résultat reporté en fonctionnement (002)** 7 698.64 €

**Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent** **9 533.06 €**

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, accepte l'affectation des résultats SPANC 2022

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**Pour copie conforme,**

**Le Président  
François BRELLÉ**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

**Nombre****de Membres en exercice : 58****de présents : 22****de votants : 22****SYNDICAT DES EAUX  
DE LA REGION DE MANGIENNES****EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL****du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

**N°14 - 7.10 FINANCES LOCALES – ANNULATIONS FACTURES - ASSAINISSEMENT**

A la suite d'erreurs matérielles, il est décidé l'annulation des factures suivantes

<b>Titre</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant HT</b>
T 126 - 2022	SCI R AND J	ST LAURENT	85.90 €
T3124/61	ETANG DE L'ABBAYE EARLU	PILLON	1 477.33€
AVOIR	LEROUY FABRICE	DAMVILLERS	16.73€
ERREUR RELEVE	RICHARD OLIVIER	BILLY	84.15€
T132/67	REMY DANIEL	NOUILLONPONT	592.33 €
ERREUR RELEVE	ASSOCIATION PRO SANTE	DAMVILLERS	128.52€
			<b>2 384.96</b>

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**Pour copie conforme,**

**Le Président  
François BRELLE**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

**Nombre****de Membres en exercice : 58****de présents : 22****de votants : 22**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

**N°13 - 7.10 FINANCES LOCALES – ANNULATIONS FACTURES - EAU**

A la suite d'erreurs matérielles, il est décidé l'annulation des factures suivantes :

<b>Titre</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant HT</b>
T 126 - 2022	SCI R AND J	ST LAURENT	222.84 €
T306/115	ETANG DE L'ABBAYE EARLU	PILLON	14.68€
T309/84	SAINT VANNES JAMES	FLABAS	101.52€
AVOIR 2022	PEYROT SEBASTIEN	LOISON	43.05€
TARIF FUITE	FRANCOIS LUDOVIC	ROUVROIS	103.95
AVOIR	LEROY FABRICE	DAMVILLERS	27.02€
SURRESTIMATION	PERBAL ANNE MARIE	SORBNEY	16.58 €
ERREUR RELEVE	RICHARD OLIVIER	BILLY	103.57 €
T373/122	REMY DANIEL	NOUILLONPONT	84.11€
ERREUR RELEVE	ASSOCIATION PRO SANTE	DAMVILLERS	176.88€
			<b>894.20</b>

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**Pour copie conforme,**

**Le Président  
François BRELLE**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

Nombre

de Membres en exercice : 58

de présents : 22

de votants : 22

## SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES

### EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

du 19 avril 2023

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

**N°17 – ACCEPTATION DE CHEQUES**

Le Comité après avoir délibéré,

Accepte les chèques suivants :

- GROUPAMA d'un montant de 5 000.00€ qui correspond au remboursement du véhicule TRAFFIC accidenté en décembre 2022.

- FINANCES PUBLIQUES d'un montant de 12.00€, 17.00 € et 20.00€ correspondant aux remboursements de taxes foncières de l'année 2022.

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**Pour copie conforme,**

**Le Président  
François BRELLE**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

**Nombre****de Membres en exercice : 58****de présents : 22****de votants : 22**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Etaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

Considérant l'ouverture des plis, le 14 mars 2023,

Monsieur le Président a donné connaissance des résultats de l'analyse suite à l'ouverture des plis du marché qui s'est tenu le 28 mars 2023 sur procédure adaptée concernant les travaux de déconnexion des fosses septiques sur la commune de St Laurent sur Othain.

Le montant des travaux s'élève à 676 884.00 € HT soit 744 572.14 € TTC toutes taxes comprises.

Le Comité, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise CHOLLET FRERES pour un montant TTC de 744 572.14 €
- Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à ce marché.

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

**Le Président,  
François BRELLE**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET**

**Nombre**

de Membres en exercice : 58

de présents : 22

de votants : 22

**SYNDICAT DES EAUX  
DE LA REGION DE MANGIENNES**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

**N° 11 -7.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 S<sup>2</sup>LO**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment L.2311-1 à L.2343-2.

Considérant que les collectivités ont jusqu'au 14 avril 2023 pour le vote du budget.

Le Président expose le contenu du Budget Assainissement en résumant les orientations générales;  
Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte le budget primitif pour l'exercice 2023 comme suit

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Investissement</b>	<b>2 266 993</b>	<b>2 266 993</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>754 856</b>	<b>754 856</b>

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

**Le Président  
François BRELLÉ**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

**Nombre****de Membres en exercice : 58****de présents : 22****de votants : 22**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,  
L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes  
Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

**N° 10-7.1 EAU – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 055-245501473-20230419-1904231-BF



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Considérant que les collectivités ont jusqu'au 14 avril pour le vote du budget.

Le Président expose le contenu du Budget Eau en résumant les orientations générales;  
Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte le budget primitif pour l'exercice 2023 comme suit

	Dépenses	Recettes
Investissement	<b>1 267 411</b>	<b>1 267 411</b>
Fonctionnement	<b>1 753 661</b>	<b>1 753 661</b>

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**Pour copie conforme,**

**Le Président  
François BRELLÉ**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

**Nombre****de Membres en exercice : 58****de présents : 22****de votants : 21**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

**N°2- 7.1.3 ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Président propose au Conseil Syndical le Compte Administratif 2022 et accepte ainsi les comptes.

**Investissement**

Dépenses	Prévus	2 465 008.00 €
	Réalisé	851 276.51 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévus	2 465 008.00 €
	Réalisé	1 307 384.70 €
	Reste à réaliser	0.00 €

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus	611 638.00 €
	Réalisé	315 567.14 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévus	611 638.00 €
	Réalisé	484 522.97 €
	Reste à réaliser	0.00 €

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	<b>456 108.19 €</b>
Fonctionnement	<b>168 955.83 €</b>
Résultat global	<b>625 064.02 €</b>

Le Président se retire et ne participe pas au vote du compte administratif

Le Comité Syndical, après avoir délibéré accepte le compte administratif Assainissement 2022

Voix pour :	21	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

**Le Président  
François BRELLE**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

**Nombre****de Membres en exercice : 58****de présents : 22****de votants : 21****SYNDICAT DES EAUX  
DE LA REGION DE MANGIENNES****EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL****du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,  
L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes  
Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

## N°1 - 7.1.3 - EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Président propose au Conseil Syndical le Compte Administratif 2022  
Et arrête ainsi les comptes

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 055-245501473-20230419-19041-BF



### Investissement

Dépenses	Prévus	1 602 409.00 €
	Réalisé	727 905.36 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévus	1 602 449.00 €
	Réalisé	654 980.16 €
	Reste à réaliser	0.00 €

### Fonctionnement

Dépenses	Prévus	1 639 445.00 €
	Réalisé	785 286.99 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévus	1 639 445.00 €
	Réalisé	1 669 547.63 €
	Reste à réaliser	0.00 €

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	<b>-72 925.20 €</b>
Fonctionnement	<b>884 260.64€</b>
Résultat global	<b>811 335.44€</b>

Le Président se retire et ne participe pas au vote du compte administratif.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré accepte le compte administratif Eau 2022

Voix pour :	21	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

**Le Président  
François BRELLE**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 19/04/2023 et transmis au contrôle de légalité le 26/04/2023

**Nombre****de Membres en exercice : 58****de présents : 22****de votants : 22**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

**N° 5 -7.1.2 ASSAINISSEMENT– COMPTE DE GESTION**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 055-245501473-20230419-19045-BF



Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il reprend les soldes du bilan de l'exercice N-1, tous les titres et tous les mandats de paiement ordonnancés et toutes les opérations d'ordre.

Il est établi par la Trésorerie de Verdun à la clôture de l'exercice.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion de l'exercice 2022.

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**Pour copie conforme,**

**Le Président  
François BRELLÉ**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 22**

**de votants : 22**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

## N° 4 -7.1.2 EAU – COMPTE DE GESTION 2022

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il reprend les soldes du bilan de l'exercice N-1, tous les titres et tous les mandats de paiement ordonnancés et toutes les opérations d'ordre.

Il est établi par la Trésorerie de Verdun à la clôture de l'exercice.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion de l'exercice 2022.

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**Pour copie conforme,**

**Le Président  
François BRELLE**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 22**

**de votants : 22**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il reprend les soldes du bilan de l'exercice N-1, tous les titres et tous les mandats de paiement ordonnancés et toutes les opérations d'ordre.

Il est établi par la Trésorerie de Verdun à la clôture de l'exercice.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion de l'exercice 2022.

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**Pour copie conforme,**

**Le Président  
François BRELLÉ**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 19/04/2023 et transmis au contrôle de légalité le 26/04/2023

**Nombre****de Membres en exercice : 58****de présents : 22****de votants : 22**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

**N° 15 – CONTRIBUTION DES COMMUNES AU TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES**

Vu l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la circulaire du 12 décembre 1978 concernant l'institution, le recouvrement et l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

Considérant que les réseaux d'assainissement des communes desservies en assainissement collectif est en partie unitaire et qu'il convient à cet effet d'apporter une participation au budget assainissement du Syndicat au titre des eaux pluviales,

Le Président rappelle la délibération du 18 décembre 2018 selon laquelle la contribution des communes a été votée selon les modalités ci-après :

- 35% des charges de fonctionnement du réseau

Pour l'année 2021, il sera demandé sur l'exercice 2023, une participation des communes selon les modalités ci-après :

	BILLY	SPINCOURT	DAMVILLERS	ROUVRIOIS	MANGIENNES	NOUILLONPONT	PILLON
MONTANT	2 556.69€	5 605.64€	5 151.39€	2 039.19€	5 444.13€	4 282.13€	2 564.51€

Pour l'année 2022, il sera demandé sur l'exercice 2023, une participation des communes selon les modalités ci-après :

	BILLY	SPINCOURT	DAMVILLERS	ROUVRIOIS	MANGIENNES	NOUILLONPONT	PILLON	ST LAURENT
MONTANT	2 494.93	5 282.04	4 059.21	1 511.99	5 556.57	3 905.43	3 474.45	1 537.51

Cette participation sera révisable tous les ans en fonction des charges de fonctionnement.

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**Pour copie conforme,**

**Le Président  
 François BRELLE**

**Le secrétaire de séance,  
 Thierry MAZET,**

**Nombre****de Membres en exercice : 58****de présents : 22****de votants : 22**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,  
L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

**N° 16 – 7.10 Créances éteintes – Budget EAU**

Le Président présente aux délégués les propositions de la T ID: 055-245501473-20230419-19042023-DE de créances éteintes des produits suivants :

Le Comité après avoir délibéré accepte les créances éteintes suivantes :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant</b>
DE CRICK SONIA	SPINCOURT	607.91
	<b>TOTAL</b>	<b>607.91</b>

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**Pour copie conforme,**

**Le Président  
François BRELLÉ**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 19/04/2023 et transmis au contrôle de légalité le 26/04/2023

**Nombre****de Membres en exercice : 58****de présents : 22****de votants : 21**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

**N° 3 -7.1.3 - SPANC – COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Président propose au Conseil Syndical le Compte Administratif 2022 et arrête ainsi les comptes.

**Investissement**

Dépenses	Prévus	19 377.00 €
	Réalisé	0.00 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévus	19 377.00 €
	Réalisé	7 698.64 €
	Reste à réaliser	0.00 €

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus	65 079.00 €
	Réalisé	49 736.08 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévus	65 079.00 €
	Réalisé	59 269.14 €
	Reste à réaliser	0.00 €

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	7 698.64€
Fonctionnement	9 533.06 €
Résultat global	17 231.17 €

Le Président se retire et ne participe pas au vote du compte administratif

Le Comité Syndical, après avoir délibéré accepte le compte administratif SPANC 2022

Voix pour :	21	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**Pour copie conforme,**

**Le Président  
François BRELLE**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 19/04/2023 et transmis au contrôle de légalité le 26/04/2023

**Nombre****de Membres en exercice : 58****de présents : 22****de votants : 22**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Étaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

**N°12 -7.1 SPANC – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Considérant que les collectivités ont jusqu'au 14 avril 2023 pour le vote du budget.

Le Président expose le contenu du Budget Assainissement Non Collectif en résumant les orientations générales;

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte le budget primitif pour l'exercice 2023 comme suit

	Dépenses	Recettes
Investissement	<b>25 433</b>	<b>25 433</b>
Fonctionnement	<b>72 365</b>	<b>72 365</b>

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

**Pour copie conforme,**

**Le Président  
François BRELLÉ**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**

**Nombre****de Membres en exercice : 58****de présents : 22****de votants : 22****SYNDICAT DES EAUX  
DE LA REGION DE MANGIENNES****EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL****du 19 avril 2023**

Le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée délibérante. Le quatre avril deux mille vingt-trois ont été envoyées les convocations de l'assemblée générale qui s'est tenue le onze avril deux mille vingt-trois à neuf heures à la salle de la Louvière à Mangiennes. Vingt-quatre délégués étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu. Dans ces conditions, l'assemblée n'a pas pu délibérer. Une nouvelle assemblée se tient ce jour conformément aux éléments ci-dessous :

Date de convocation : Le onze avril deux mille vingt-trois,

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à neuf heures trente minutes

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2. ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2022
3. SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2022
4. EAU COMPTE DE GESTION 2022
5. ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2022
6. SPANC COMPTE DE GESTION 2022
7. EAU AFFECTATION DU RESULTAT 2022
8. ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2022
9. SPANC AFFECTATION DU RESULTAT 2022
10. EAU VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
11. ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
12. SPANC VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023
13. ANNULATIONS DE FACTURES EAU
14. ANNULATIONS DE FACTURES ASSAINISSEMENT
15. CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX EAUX PLUVIALES ANNEE 2021 ET 2022
16. CREANCES ETEINTES EAU
17. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS PAR CHEQUES
18. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE MANDATEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVANT LEVOTE DU BP EAU
19. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE MARCHE DE DECONNEXION DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ST LAURENT SUR OTHAIN
20. AFFAIRES DIVERSES

Etaient présents les délégués : FRANTZ Christiane, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, MONIOT Denis, SIMON Alain, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, MAZET Thierry, MICONI Chantal, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PERIGNON Alain, PETITJEAN Guy, JACQUES Agnès, PIERRET Elodie, BRELLE François, DUCHET James, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon et LE FRANCOIS Bertrand.

Membres excusés : BUISSEZ Élisabeth, GEGOUX Catherine, MICHELS Julien, FRANCOIS Marie-Odile, BAILLEUX Jean-François, LAVEAUX Bernard.

Monsieur Mazet Thierry a été élu secrétaire de séance.

**18 – 7.1 AUTORISATION POUR MANDATEMENT DES DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET EAU**

Délibération annule et remplace la précédente.

Le Président rappel le vote de l'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget eau lors de l'assemblée générale du treize décembre deux-mille vingt-deux. Le Président propose d'annuler et remplacer cette délibération en enlevant le montant des restes à réaliser qui ont été pris en compte par erreur.

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2022:

(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Syndical, d'autoriser Monsieur le Président à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Compte	Vote 2022	RAR 2021 inscrits au BP2022	DM 2022	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant ouverts être en 2023
20	10 000	0	/	10 000	2 500.00
21	146 000	5 000	/	146 000	36 500.00
23	1 375 809	0	/	1 375 809	343 952.25

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, accepte la modification de la délibération pour l'ouverture des crédits pour 2023.

Voix pour :	22	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Pour copie conforme,

**Le Président  
François BRELLE**

**Le secrétaire de séance,  
Thierry MAZET,**